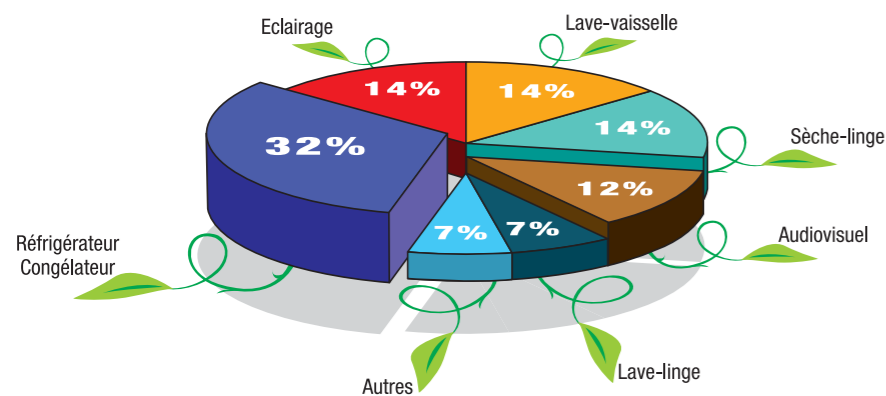


Réduire

vos consommations d'énergie

Graphique de la répartition moyenne de la consommation électrique d'un ménage (hors chauffage et eau chaude) Source ADEME.



Lorsque vous achetez :

- **des ampoules** : utilisez **des ampoules basse consommation d'énergie** dans les locaux à utilisation prolongée et évitez l'usage d'halogène.

Quelques exemples de coût de consommation pour 2 h/jour pendant un an

Lampe halogène	– ampoule de 50 watts = 38,57 €
Lampe à incandescence	– ampoule de 75 watts = 5,78 €
Lampe basse consommation	– ampoule de 20 watts = 1,54 €



- **de l'électroménager** : faites attention à l'étiquette énergétique de l'appareil.

Attention !

La Commission Européenne a décidé d'interdire la vente de lampes ayant une consommation d'énergie particulièrement élevée pour l'éclairage domestique d'ici 2016

Les économies se font aussi au quotidien :

- Pensez à éteindre les lumières dans les pièces inoccupées.
- Eteignez les veilles des appareils HIFI, ordinateurs, TV ; laisser les appareils en veille peut représenter jusqu'à 10 % de la facture d'électricité (hors chauffage, eau chaude et cuisson).
- Dépoussiérez régulièrement les lampes et abat-jour.
- Dégivrez le réfrigérateur et dépoussiérez la grille d'aération à l'arrière de l'appareil. L'accumulation du givre augmente la consommation d'électricité : (30 % et plus au-delà d'un demi-centimètre).
- Eloignez le réfrigérateur du four pour éviter que la source de chaleur n'entraîne une plus grande consommation d'électricité.
- Ne faites fonctionner le lave-linge et le lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins et utilisez de préférence la touche ECO et les programmes à 50°C, pour faire jusqu'à 45 % d'économie d'énergie par rapport aux cycles longs.



TOUR(S)HABITAT
Office Public de l'Habitat
1, rue Maurice Bedel
37000 TOURS

☎ 02 47 60 13 00

TOUR(S)HABITAT
Office Public de l'Habitat

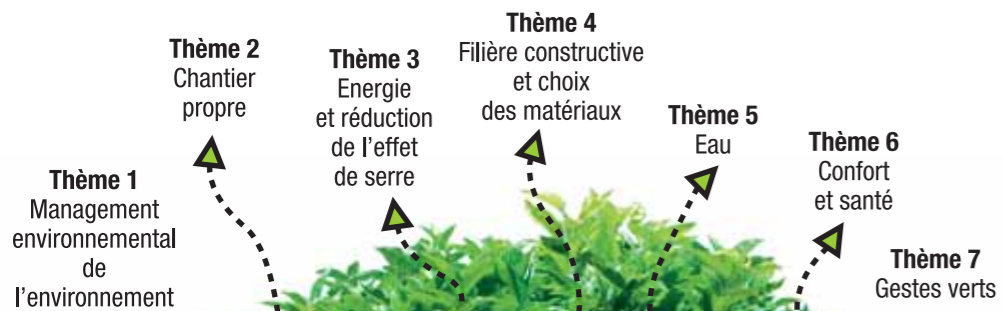
☎ 02 47 60 13 00



Les caractéristiques énergétiques de votre résidence

Celle-ci bénéficie d'un label « HABITAT & ENVIRONNEMENT » qui est le résultat d'un engagement de votre bailleur dans une démarche de qualité environnementale.

Cette démarche cherche à concilier confort des locataires, performances techniques et développement durable autour de 7 thèmes :



L'étiquette énergétique de votre résidence

Elle permet de connaître :

- Le classement de votre résidence sur une échelle de A (bâtiment économe en énergie) à G (bâtiment énergivore).
- La consommation annuelle comprenant le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la ventilation, l'éclairage (estimation).

Vous aussi, vous pouvez, en suivant les informations ci-après...

Réduire

les consommations d'eau

Quelques bons réflexes à adopter :

- Réparez les fuites d'eau dès leur apparition. Une chasse d'eau qui coule sans arrêt représente plus de 700 litres perdus au cours d'une journée.

Astuce : pour s'assurer que votre installation n'a pas de fuite cachée, vérifiez régulièrement que votre compteur d'eau ne tourne pas lorsque tous vos robinets sont fermés.

Nature de la fuite	Débit (litres/heure)	Consommation (m³/an)	Euros (base de 2,447/m³)
Petit goutte à goutte	0,5	5	12
Robinet qui goutte	1,5	15	37
Fuite légère de la chasse d'eau	3	30	73
Chasse d'eau qui coule sans arrêt	30	250	612

- Ne laissez pas couler l'eau inutilement pendant le broissage des dents, la vaisselle (24 litres d'eau économisés par jour) et préférez les douches aux bains (une douche de 6 à 8 mn consomme de 60 à 80 litres d'eau, un bain de 150 à 200 litres).

- Faites la chasse au « gaspi » en faisant un bon usage de la chasse d'eau à double débit.



Réduire la quantité des déchets

et améliorer leur tri

Des gestes pour protéger l'environnement et éviter le gaspillage au quotidien :

- Choisissez les produits les moins emballés et préférez l'emploi de recharge lorsque cela est possible.
- Réparez plutôt que jeter.
- Privilégiez les piles rechargeables aux piles jetables et pensez à rapporter les piles usées pour qu'elles soient recyclées.
- Éliminez les déchets tels qu'ampoules basse consommation, solvants, détergents, médicaments périmés, en respectant les filières spécifiques (déchetteries, points de collecte...).
- Triez les déchets selon les consignes du tri mis en place par la Communauté d'Agglomération de Tour(s)plus et qui sont rappelées dans votre immeuble.



Un local dédié aux ordures ménagères est situé dans votre résidence.

Les containers de couleurs vous permettent de trier les déchets :
- le jaune pour les déchets recyclables (plastiques, métal, cartonnets et journaux),
- le bleu pour les déchets ménagers.

Pour le verre, utilisez les containers spécifiques mis à disposition par Tour(s)plus sur l'espace public.

Faire « respirer »

et assurer la qualité de l'air de votre logement

La ventilation est une nécessité absolue dans les logements. Elle évacue en effet les éventuels polluants qui peuvent s'accumuler et dont certains, comme le monoxyde de carbone, sont extrêmement dangereux. Elle contrôle l'excès d'humidité, responsable de l'apparition de moisissures dégradant le bâti et d'une sensation de froid.

- Nettoyez régulièrement les bouches d'extraction de la VMC du logement (Ventilation Mécanique Contrôlée).
- N'obstruez pas les bouches d'extraction ou d'entrée d'air.
- Aérez régulièrement votre logement.



Attention !

Il est interdit de brancher une hotte de cuisine sur la VMC sous peine de la dérégler. Elle doit impérativement être installée pour fonctionner en recyclage afin de filtrer uniquement les graisses. Quant aux odeurs et à l'humidité, la VMC s'en chargera.

Réduire votre consommation de chauffage

- Passer de 19°C à 25°C augmente de près de la moitié votre consommation de chauffage.

- En chauffage collectif, la température moyenne de votre logement est réglée en base à 19°C. Vous pouvez l'adapter selon les usages des différentes pièces.

- En chauffage individuel, réglez votre thermostat d'ambiance à 19°C et évitez les trop grandes fluctuations du réglage. Si vous vous absentez temporairement utilisez la fonction "éco", ou la fonction "hors gel" en cas d'absence prolongée.



TOUR(S)HABITAT
Office Public de l'Habitat

☎ 02 47 60 13 00